



FORMATION EEE «Education à l'Égalité à l'École»

Programme du mardi 5 mai au CDPNC de 8h15 à 16h15

8h15 / Accueil . Madame la Déléguée académique à l'Action Culturelle, référente discrimination filles-garçons

8h30 / Cérémonie d'ouverture. Direction Générale des enseignements

8h45/11h45 : conférences-débats

8h45/ Madame Christiane Terrier, ancienne PRAG d'histoire à l'IUFM et docteur es lettres en histoire.

« Bref historique de l'histoire des femmes en Nouvelle-Calédonie »

9h15 / Messieurs le président et le vice-président de la commission Education-formation du **Sénat coutumier** : monsieur Joseph NEKARE et monsieur Jeamania PAETEN WHAAPL/messieurs les Sénateurs, monsieur Pascal Sihaze et monsieur Armand Goroboredjo

« Le statut coutumier de la femme kanak »

10h00 / Madame Valentine Holle, présidente du conseil des femmes de la Province Sud.

« La place de la femme kanak »

10h30 : pause

10h45/ Monsieur Dominique David, Délégué Général du souvenir français en Nouvelle-Calédonie

« Le rôle des femmes dans la première guerre mondiale »

11h15 / Madame Stéphane Pannoux, maître de conférence en Histoire, membre de l'association In Memoriam

« Olympes de Gouges » / le concours des Olympes de la parole pour les scolaires

Pause déjeuner 11h45/13h00

13h00 / **CEMÉA Pwără Wäro** : Film "Pêche, mon petit poney", qui traite spécifiquement des **stéréotypes de genre à travers le jouet** . Echanges avec le directeur territorial, monsieur Philippe Berghe, madame Annie Selefen et monsieur Jean-France Toutikian (UGPE)

14h / Madame Catherine Gledhill. Intervenante en prévention et promotion de la santé et du bien-être.

Les représentations sexuées

14h30/Mesdames Françoise Caillard (UFFO) et Sonia Togna (UFFONC) .Union des femmes francophones océaniques

« La femme océanique: entre tradition et modernité »

15h /Débat- Echanges entre les membres du comité EEE

16h Fin de stage

Pour **information** : **Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école**. NOR : 1500237C MEN 0 DGESCO B3-MDE

La politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école repose à la fois sur la **formation, initiale et continue**, de l'ensemble des personnels et sur la prise en compte, au cœur des enseignements et de la pratique pédagogique, d'un principe qui est au fondement de notre République et qui constitue un des objectifs du service public d'enseignement. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel partagée par l'ensemble des membres de la communauté éducative, élèves, personnels, parents et partenaires concourant aux missions de l'école, et **garantit à chaque élève, fille ou garçon, un traitement égal et une même attention portée à ses compétences, son parcours scolaire et sa réussite**.

Le code de l'éducation confie aux écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur la mission de « favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation » et de dispenser, à tous les niveaux de scolarité, « une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, **à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple** ».

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes se fait dès l'école primaire et prescrit qu'au nombre de leurs missions, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont celles de sensibiliser et former l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

Dans la continuité du plan pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école du **le 30 juin 2014**, des « outils pour l'égalité » ont été élaborés pour atteindre les objectifs fixés par la loi et mettre en œuvre concrètement les engagements que le ministère a pris dans **la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif - 2013-2018**. La diffusion de ces outils, leur appropriation par l'ensemble des acteurs du système éducatif et l'accompagnement qui en sera fait, notamment auprès des familles et des partenaires de l'école, requièrent un ensemble d'actions concertées et cohérentes. (1)

L'égalité entre les filles et les garçons à l'école est inscrite comme **priorité nationale de la formation continue** des enseignants des premier et second degrés pour l'année scolaire 2014-2015 (circulaire MENE1428437C publiée au BOEN du 18 décembre 2014). L'ampleur avec laquelle ce sujet a déjà été pris en compte dans les plans académiques de formation mérite d'être saluée. Afin que le principe d'égalité s'inscrive durablement dans la culture professionnelle des personnels, l'effort de formation continue en direction des enseignants, de l'encadrement et de toutes les catégories de personnel doit être poursuivi, en cohérence avec les orientations du plan national de formation. En complément des ressources à disposition sur le site Éduscol (rubrique « Égalité filles-garçons »), de nouvelles ressources ont été élaborées, avec la collaboration de l'inspection générale de l'éducation nationale et du réseau Canopé. Destinées à tous les niveaux scolaires, de la maternelle jusqu'au lycée, elles sont consultables et téléchargeables sur le site « Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école » à l'adresse suivante : <http://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>.

Ce site offre à la fois des éclairages sur les enjeux de l'égalité à l'école et plus largement dans la société, des pistes pédagogiques liées aux programmes d'enseignement, à l'accompagnement des choix d'orientation 0 notamment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP) 0, ainsi que des préconisations pour inscrire l'égalité au cœur même des projets d'école et d'établissement.

Les ressources du site « Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école » pourront également être utilement mobilisées pour engager le **dialogue avec les familles**. La transmission de la culture de l'égalité à l'école requiert en effet l'adhésion et l'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, que chacune et chacun doit rechercher quel que soit son niveau de responsabilité.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Najat Vallaud-Belkacem